



Adaptation

Réutilisation des eaux usées traitées en France : le débat s'accélère

“

Avec les sécheresses à répétition, les quantités d'eau disponibles et le partage de cette ressource précieuse deviennent un sujet de plus en plus prégnant, notamment pour le monde agricole. Réutiliser des eaux usées et traitées pour l'irrigation pourrait être une solution. Cela permettrait de sécuriser les productions agricoles et limiterait la pression sur les nappes phréatiques. Mais sa mise en œuvre est complexe et onéreuse. L'État souhaite encourager cette pratique, qui ne fait toutefois pas l'unanimité auprès des consommateurs.

”

Depuis plusieurs années, le débat sur la réutilisation des eaux usées traitées Réut, prononcez «Réüt» refait surface dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau qui frappe de nombreuses cultures. L'idée de récupérer et utiliser des eaux usées traitées plutôt que de les rejeter dans la nature revient au-devant de la scène. Le retraitement et la réutilisation des eaux usées sont particulièrement encadrés en France. Mais un décret paru le 29 août 2023, pris dans le cadre du Plan eau, est venu apporter de la simplification dans la procédure d'autorisation des projets. Ce décret abroge celui de mars 2020 et supprime notamment la limitation de la durée des projets. Jusqu'à alors, les projets de Réüt étaient en effet limités à une expérimentation d'une durée maximale de cinq ans. « Notre ambition est de passer de 1 % de réutilisation des eaux non conventionnelles à 10 % d'ici à 2030. Nous souhaitons accélérer les procédures administratives et lever les verrous », a indiqué Emmanuel Macron en mars dernier. « Il s'agit de développer davantage de projets, tout en maintenant une protection totale de la santé des populations », a soutenu un conseiller du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu.

Une solution controversée
Une étude de Gest'Eau, intitulée « Explore 2070 » et publiée en 2020, a mis en évidence une baisse significative des pluies estivales. Les nappes mettent davantage de temps à se recharger et la sécheresse des sols s'accroît. Ces trois dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour les agriculteurs dans la gestion de l'eau. Les eaux usées et traitées pourraient servir à l'irrigation et ainsi réduire la pression sur la ressource naturelle (nappes phréatiques et cours d'eau). La valorisation d'eaux traitées, riches en nutriments organiques, favoriserait également l'économie circulaire. L'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) considère que si les eaux usées étaient valorisées par-



La France réutilise seulement 0,6 % des eaux usées, contre 2,4 % en Europe du Nord selon l'Inrae, 14 % en Espagne et 8 % en Italie.

tout dans le monde, l'utilisation d'engrais azotés pourrait diminuer de 30 %, celle d'engrais phosphatés de 15 %. Pourtant, le dispositif porte avec lui un lot de questionnements qui freine la mise en place de projets. Un dispositif de Réüt représente un investissement économique important. D'un prix de l'eau usée traitée qui se situe entre 0,80 et 1 €/m³, contre 0,05 à 0,20 €/m³ pour les eaux brutes selon un rapport du CGAAER publié en mars 2022. Une différence de coût qui mène parfois à une mutation de l'agriculture. En Israël par exemple, où 90 % des eaux usées traitées sont réutilisées, l'agriculture a subi une mutation, passant de cultures principalement vivrières à des cultures de produits onéreux, destinés à l'export. Un modèle qui n'est pas souhaitable pour la France, engagée en faveur de la souveraineté alimentaire. Filtration, désinfection, décantation, oxydation, clarification, les techniques sont nombreuses pour libérer l'eau usée de ses contaminants ou polluants. Mais pour certains, elles posent également la question du coût environnemental

de la Réüt, à la fois énergétique et écologique. Autre frein à la Réüt : la nécessité d'infrastructures, notamment de stockage de l'eau, ou de grandes stations d'épuration. Si certains soutiennent la Réüt, ces derniers refuseraient potentiellement que l'on traite les eaux usées à proximité de leur habitation. L'objectif est donc de créer des solutions « fondées sur la nature » et des dispositifs à bonne intégration paysagère. Des projets qui restent cependant très conceptuels et ne suffisent donc pas à supprimer les craintes. La Réüt, vaste et complexe sujet, est en proie aux débats écologiques, économiques et sociétaux depuis de nombreuses années. La France est en « retard » vis-à-vis de ses voisins, puisqu'elle réutilise seulement 0,6 % des eaux usées, contre 2,4 % en Europe du Nord selon l'Inrae, 14 % en Espagne et 8 % en Italie. Mais l'urgence climatique et les dispositifs réglementaires récemment mis à jour dans le cadre du Plan eau pourraient bien accélérer la cadence. ■

Charlotte Bayon

Pas de solution magique

En juillet dernier, le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER), l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et celle de l'environnement et du développement durable (IGEDD) ont rendu un rapport au gouvernement sur le recours aux eaux non conventionnelles (ENC), dont les eaux usées traitées. Celui-ci indique que les ENC « ne sont pas une solution magique aux problèmes tendanciellement de manque d'eau et doivent trouver leur juste place au sein du bouquet de solutions d'adaptation au changement climatique ». S'agissant de la Réüt, le rapport insiste sur plusieurs points de vigilance, notamment son articulation nécessaire avec des politiques de sobriété des usages et son coût économique et environnemental. ■

TROIS QUESTIONS À / Producteur de maïs en Dordogne et président de l'association Irrigants de France, Éric Frétilière plaide pour une avancée significative en matière d'irrigation agricole via la réutilisation des eaux usées traitées (Réüt).

Les irrigants en attente des textes définitifs sur la Réüt

Un nouveau règlement européen sur la réutilisation des eaux usées traitées (Réüt) est sorti en 2020, quelles en sont les conséquences ?

Éric Frétilière : « Ce règlement sur la réutilisation des eaux usées traitées du 25 mai 2020 est entré en vigueur en juin 2023. Il concerne l'irrigation des cultures et des espaces verts. En termes de qualité de l'eau attendue, cette nouvelle réglementation est supérieure à celle de la France, qui a donc dû s'adapter. Nous observons donc que la France souhaite aller vers la réutilisation des eaux usées, là où c'est possible. Mais tant que le texte français lié à l'irrigation des productions agricoles et à son application ne sera pas clairement arrêté et défini, aucun projet ne démarrera. Nous attendons le texte définitif et réétudierons les projets en attente à ce moment-là. Dans tous les cas, Irrigants

de France attend d'être consulté, afin que le monde agricole puisse avancer sur ces questions. Nous défendrons le fait que les agriculteurs puissent avoir accès à l'eau sans un coût prohibitif et qu'ils ne pourront pas être attaquables si un problème sanitaire survient. Nous plaiderons peut-être pour que la responsabilité incombe à la station en charge du traitement des eaux usées, comme c'est le cas actuellement. »

La plupart des projets de Réüt se concentrent sur le littoral, où les eaux usées sont rejetées en mer. Ce dispositif est-il adapté aux territoires de l'est de la France ?

E. F. : « L'utilisation des eaux usées traitées concerne surtout l'proximité des grandes villes, où les stations d'épuration sont situées. La réutilisation en pleine campagne est donc plus difficile à mettre en œuvre. Mais il faut également



Éric Frétilière, président de l'association Irrigants de France.

prendre en compte le fait que ce dispositif peut servir dans le cadre du recyclage des eaux des industries agroalimentaires, qui ont besoin d'eau pour le nettoyage des légumes, ou encore des

malleries. Ces eaux sont ensuite remises dans le milieu, alors qu'elles pourraient faire l'objet de projets de réutilisation. Nous travaillons actuellement en amont d'un projet situé vers Dijon (Côte d'Or). Le but serait que l'eau issue du processus de malterie soit refiltrée par les sols et serve à l'irrigation de grandes cultures. Mais cela ne représentera pas des volumes énormes et ne permettra pas de répondre totalement au besoin des agriculteurs en eau. »

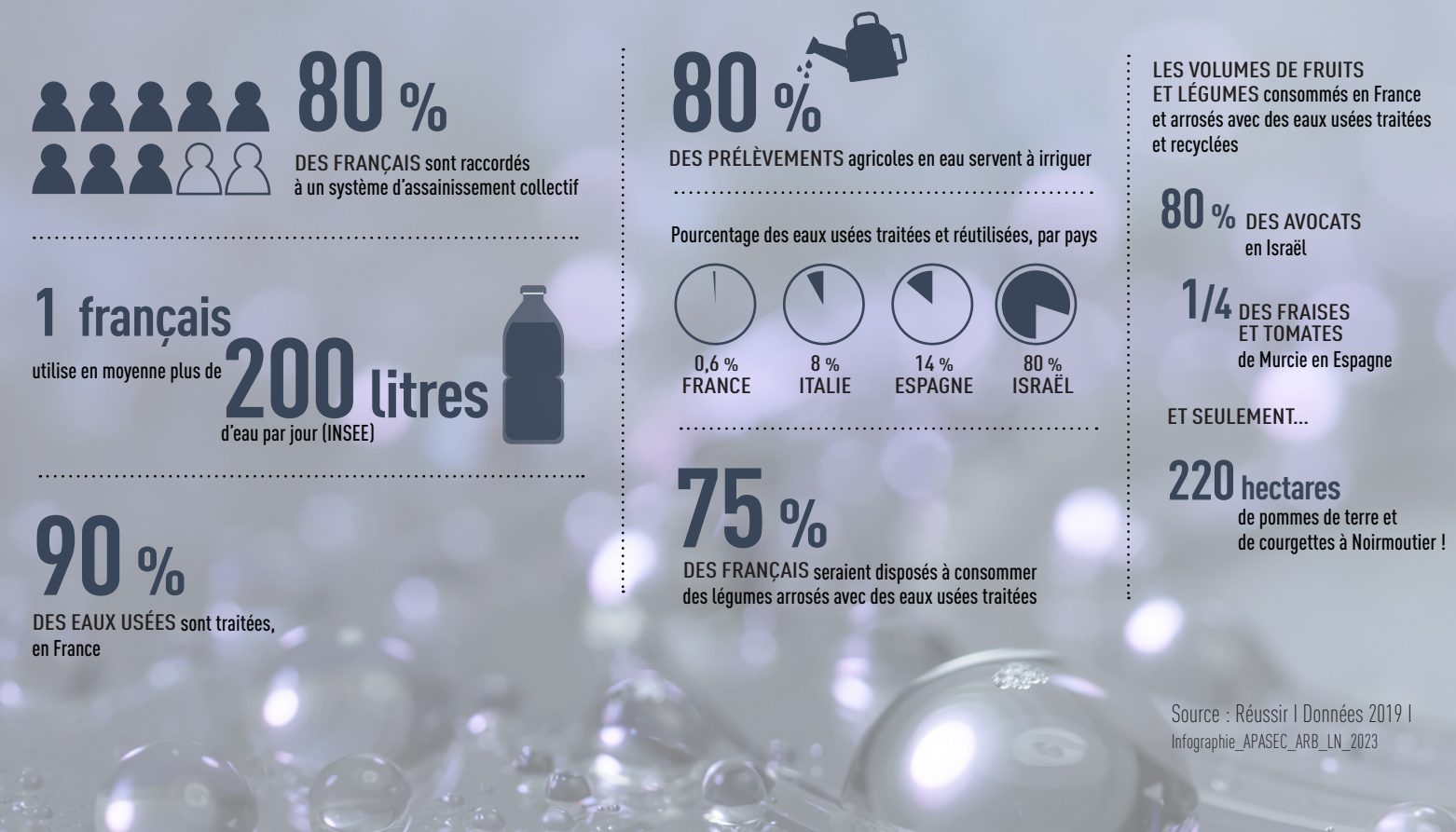
En zone rurale, le débit des stations d'épuration est en général bien plus faible qu'en zone urbaine. Or, l'irrigation nécessite une pression et un débit conséquent. Cela peut-il être un frein aux projets de réutilisation de ces eaux ?

E. F. : « Cet aspect peut effectivement limiter les projets de Réüt. Ces projets de réutilisation seront situés à proximité de grandes villes et serviront à des

productions agricoles de périphéries, ou proches de sites agroalimentaires utilisateurs de volumes d'eau importants. Mais il ne faut pas oublier que la ressource de la réutilisation des eaux usées traitées est disponible toute l'année. Cette pratique peut donc être intéressante pour le maïs, qui a besoin d'eau à une période où nous en disposons le moins. Conditionner l'accès à l'eau à des choix arbitraires est une erreur. La mobilisation de la ressource en eau est indispensable pour la production agricole, l'alimentation et limiter l'import de fruits et légumes de pays comme l'Espagne, qui a été précurseur en termes de stockage d'eau. Même le Maroc, qui est un pays beaucoup plus aride que la France, importe des melons et des fruits en France. » ■

Propos recueillis par Léa Ronch

GESTION DES EAUX USÉES : DES BÉNÉFICES POUR LE MONDE AGRICOLE



MICRO-TROTTOIR / Consommer des produits irrigués grâce à la "Réüt"



Consommer des produits irrigués par des eaux usées et traitées ne fait pas encore l'unanimité.

Parmi les questionnements inhérents au projet de la Réüt, le frein psychologique occupe une place très importante. D'après une étude de Toluna et Harris Interactive pour le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, sortie en janvier 2023, 90 % des Français se déclarent sensibles à l'environnement. Pourtant, l'utilisation d'eaux usées traitées n'est pas toujours une évidence.

Pour Élixa, 27 ans, étudiante, la Réüt est une nécessité : « Étant donné la situation climatique, il paraît évident de mettre en place des systèmes de recyclage. Je n'aurais pas de problème à manger des produits arrosés avec des eaux usées recyclées ». Selon elle, « nous sommes dans un système de normes européennes faibles ». Pour Camille, 34 ans, la consommation de ces produits présente un risque sanitaire et un frein important. « Je n'aime pas l'idée. Ça me paraît moins propre, savoir que l'eau a déjà été utilisée me dérange. Si j'ai déjà consommé sans le vouloir des produits irrigués avec des eaux usées, j'aurais aimé le savoir plus tôt ! » Pour Mikaël, 33 ans, consommer ces produits est un geste écologique qui contribuerait à la conservation de la ressource. « Nous sommes arrivés à un moment où cette solution devient nécessaire. Je fais confiance aux normes sanitaires. Consommer ces produits ne serait pas un problème », assure-t-il. L'enquête de Toluna et Harris Interactive révèle qu'une large majorité des Français est prête à consommer des produits arrosés avec des eaux usées traitées. Mais l'acceptabilité est toute autre si l'on parle de Réüt pour l'eau potable.

Consommer de l'eau potable issue de la Réüt
Pour Philippe, 53 ans, chef de rayon, c'est un non catégorique. « Il est hors de question pour moi de consommer de l'eau du robinet déjà usée puis traitée. Je craindrais les maladies », déclare-t-il. Léo, 23 ans, accepte l'idée par dépit : « Je pense qu'au bout d'un moment on n'aura plus le choix que d'accepter. Si les contrôles nous assurent qu'il n'y a aucun risque à consommer cette eau, je ne suis pas réfractaire à l'idée, au vu des enjeux climatiques ». ■

Charlotte Bayon

RECYCLAGE / En France, moins de 1 % des eaux usées sont réutilisées. L'ASA Limagne Noire est à l'origine d'un des rares projets qui les recycle pour l'irrigation des cultures.

De l'eau des villes à l'eau des champs

À la fin des années 1970, l'irrigation des cultures dans la Limagne Noire, éloignée de la rivière de l'Allier et ne disposant pas de nappes souterraines, inquiète de plus en plus la profession agricole. Lors d'un voyage en Californie, Christian Liabeuf, ancien président de l'association syndicale autorisée (ASA) Limagne Noire, découvre que la ville de San Francisco réutilise ses eaux usées pour arroser ses espaces verts. C'est le déclic. À son retour en Auvergne, il se lance dans un projet inédit en Europe par son ampleur : recycler 30 % des eaux de la station d'épuration de Clermont-Ferrand, destinées à être rejetées dans la rivière de l'Artière, pour l'irrigation des cultures de mai à septembre. Stratégiquement situés entre la station et la rivière, les bassins de la sucrerie de Bourdon permettent le traitement de l'eau par lagunage. Elle est ensuite acheminée par une station de pompage, à travers 60 km de canalisation, jusqu'aux parcelles irriguées. Aujourd'hui, ce système sécurisé (l'irrigation de 750 ha de cultures, répartis dans 51 exploitations.

station déversée dans les treize hectares de bassins de la sucrerie, il suffit de treize jours aux rayons UV du soleil pour la débarrasser de tous ses germes et parasites. Depuis la première mise en service du système en 1996, la qualité de l'eau est contrôlée toutes les semaines, suivant les recommandations du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF). Subtilité réglementaire : les maraîchers qui voudraient utiliser cette eau pour arroser leurs légumes, en dehors des périodes de levées des cultures, sont dans l'obligation de la traiter de nouveau à la lampe UV au niveau de leurs parcelles.

Respect de l'environnement

« L'irrigation, pour nous, c'est une assurance. Mais nous devons veiller au respect de l'environnement », estime Christian Liabeuf. En valorisant une ressource qui ne l'est que très peu (moins de 1 % en France), la récupération de cette eau réduit le recours aux prélèvements en milieu naturel et permet de diminuer le volume d'effluents rejeté dans l'Artière. « Un des avantages de ce système est que nous ne sommes pas concernés par les restrictions d'irrigation, bien que dans les faits, nous les appliquons par solidarité », explique Christophe Cautier, l'actuel président de l'ASA Limagne Noire. Cette dernière a su exploiter intelligemment des structures existantes, idéalement agencées et



Christian Liabeuf

organisées pour mener à bien son projet. Mais les étoiles ne sont pas toujours aussi bien alignées selon les territoires. « Sans parler des freins réglementaires, l'achat du foncier nécessaire (environ 16 ha) et la création de bassins représenteraient un coût exorbitant », souligne Christophe Cautier. Néanmoins, les encouragements de l'ONU pour l'utilisation de l'eau recyclée et l'objectif du gouvernement de développer 1 000 projets de réutilisation sur l'ensemble du territoire d'ici 2027 et de multiplier par dix le volume d'eaux usées traitées réutilisées pour d'autres usages d'ici 2030, pourraient bien faire bouger les lignes. ■

Léa Durif